

Séance du vendredi 28 février 2025

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE EAU - EXERCICE 2025

Vu les articles du Code général des collectivités territoriales en lien avec l'adoption du budget primitif de la collectivité ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires portant sur l'exercice 2025 et présenté lors de la séance du Conseil du 20 décembre 2024 ;

I. Exposé des motifs

Depuis le 1er janvier 2016, la compétence production d'eau est gérée par une régie autonome à personnalité morale et autonomie financière (cette régie indépendante ne fait pas partie du budget consolidé de la Métropole européenne de Lille (MEL), l'exploitation de la distribution d'eau est gérée via un contrat d'affermage. Les investissements sur le réseau de distribution d'eau sont gérés par la MEL et les ressources d'ingénierie associées sont concentrées au sein de la régie.

Le budget annexe eau est essentiellement dédié aux investissements sur le réseau de distribution d'eau et à la connaissance et la préservation de la ressource en eau.

Le budget annexe eau, service public industriel et commercial (SPIC), emporte les conséquences suivantes :

- L'activité est retracée dans un budget distinct destiné à individualiser le coût du service ;
- Le financement de l'exploitation du service est assuré par le versement d'une partie des recettes d'exploitation du service de distribution d'eau ;
- Le budget annexe eau est soumis à une nomenclature comptable spécifique (la nomenclature M49) et voté en montants hors taxes.

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA	
Eau	18/12/2015	SPIC	M 49	Budget Taxes	Hors

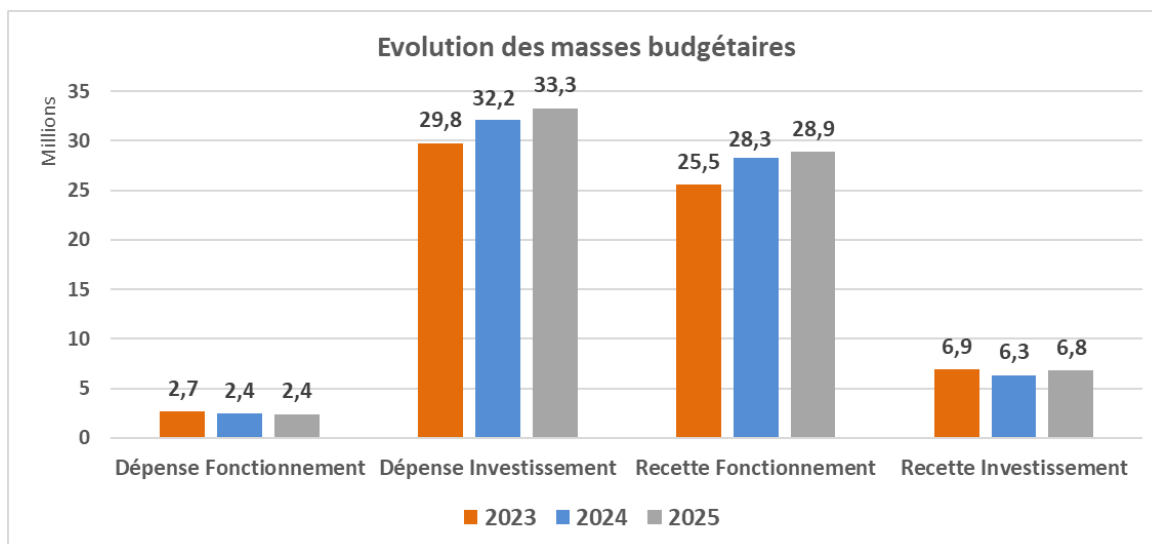
La masse budgétaire globale pour 2025 (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 66,1M€ et est répartie de la manière suivante :

- Section d'exploitation : 29,2M€, soit 44% du budget ;
- Section d'investissement : 36,9M€, soit 56% du budget.

La balance de l'exercice 2025 est jointe en annexe n°1.

1. Évolution des masses budgétaires

L'analyse des masses budgétaires est réalisée en mouvements réels. Le budget représente un volume de 35,7M€ en évolution de +1,1M€ / BP 2024 soit +3,1%.



2. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 2,4M€, sont en régression de -2,1% par rapport au BP 2024.

Depenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evo. en valeur	Evo. en %
Charges à caractère général	686 680	1 205 556	1 095 414	-110 142	-9,1%
dont charges hors refacturation	568 550	1 015 000	902 000	-113 000	-11,1%
dont refacturations fonctions supports	118 130	190 556	193 414	2 858	1,5%
Charges de personnel	941 944	1 064 617	1 078 530	13 913	1,3%
dont charges de personnel hors refact.	775 008	850 845	861 552	10 707	1,3%
dont refacturations fonctions supports	166 936	213 772	216 978	3 206	1,5%
Charges exceptionnelles	1 015 330	147 000	192 000	45 000	30,6%
Autres charges de gestion courante	30 060	30 010	30 010	0	0,0%
Dépenses de gestion et except.	2 674 014	2 447 183	2 395 954	-51 229	-2,1%
Charges financières	0	0	0	0	
Total	2 674 014	2 447 183	2 395 954	-51 229	-2,1%

Les dépenses de fonctionnement sont principalement composées :

- **Des charges de personnel : 1,1M€, en hausse de +1,3% par rapport au BP 2024.** L'état du personnel est présenté aux annexes C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire. 10 postes sont pourvus (contre 11 l'année précédente) dont 9 titulaires et 1 non titulaire. Ces dépenses représentent 45% des dépenses de fonctionnement ;

- **De charges à caractère général : 1,1M€, en baisse de -0,1M€** soit -9,1% / BP 2024. Elles représentent 46% des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses comprennent le suivi du contrat de délégation (composé principalement de taxes foncières et de prestations d'audit sur la qualité de l'eau) mais aussi l'accompagnement de projets existants (contrat de ressources).
- **De charges exceptionnelles : 0,19M€ en hausse de +0,05M€.** Ce poste est composé de charges diverses dont principalement des indemnités pour les commerçants, ou des subventions pour la connaissance de la ressource.

Les recettes de fonctionnement atteignent 28,9M€ en 2025, soit une augmentation de +0,6M€ (+2,1%) par rapport au BP 2024.

Recettes de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol. en valeur	Evol. en %
Surtaxe Renouvellement réseaux	25 382 810	28 125 010	28 725 010	600 000	2,1%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	150 000	150 000	150 000	0	0,0%
Total	25 532 810	28 275 010	28 875 010	600 000	2,1%

Elles correspondent aux recettes du contrat de délégation affectées au renouvellement des équipements de distribution d'eau et au contrôle de la délégation.

Les recettes du contrat de délégation évoluent en lien d'une part avec l'évolution de l'indice qui s'appliquera à partir du 1er janvier 2025 et d'autre part en fonction de la projection des volumes.

3. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent 33,3M€ en 2025, soit une augmentation de +1,1M€ (+3,5%).

Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol. en valeur	Evolution en %
Travaux	29 340 000	31 298 000	31 324 500	26 500	0,1%
Acquisitions / Matériel	110 000	110 000	0	-110 000	-100,0%
Etudes	274 000	597 000	1 783 500	1 186 500	198,7%
Autre	0	0	12 000	12 000	
Dépenses d'investissement hors dette	29 724 000	32 005 000	33 120 000	1 115 000	3,5%
Emprunts et dettes assimilées	30 000	150 000	160 000	10 000	6,7%
Total	29 754 000	32 155 000	33 280 000	1 125 000	3,5%

Les principaux programmes financés en 2025 concernent :

- **Le développement du réseau de distribution d'eau** (32,2M€, en hausse de +1,3M€/BP 2024) représente 97% des dépenses d'équipement et se répartit ainsi :
 - 24,5M€ pour les canalisations avec un objectif de taux de renouvellement du linéaire de réseau maintenu à 1% / an en évolution relative (+0,1M€ / BP 2024) ;
 - 2,3M€ pour la sécurisation des réseaux en évolution de +0,9M€ (notamment pour des travaux et des diagnostics sur des adductrices) ;
 - 2,1M€ pour la maîtrise d'œuvre facturés par Sourcéo ;
 - 1,5M€ pour les réservoirs ;
 - 1,5M€ pour les extensions et dévoiement des réseaux ;
 - 0,15M€ inscrit au titre de l'accompagnement du SDIT ;
- **La connaissance et la préservation des ressources en eau** sont financées à hauteur de 0,9M€, dont :
 - 0,5 M€ pour la dépollution des sites industriels ;
 - 0,1M€ d'études pour la connaissance des champs captants et 0,3M€ pour les opérations ORQUE (Opération de reconquête de la qualité de l'eau).

Les recettes d'investissement représentent 6,8M€ en 2025, soit une hausse de +0,5M€ (+7,5%).

Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol. en valeur	Evol. en %
Subventions	1 090 321	1 239 727	968 000	-271 727	-21,9%
Autres	0	0	0	0	0,0%
Recettes d'investissement hors dette	1 090 321	1 239 727	968 000	-271 727	-21,9%
Avances	446 036	335 000	325 000	-10 000	-3,0%
Dette	5 358 847	4 752 446	5 507 944	755 498	15,9%
Dettes et avances	5 804 883	5 087 446	5 832 944	745 498	14,7%
Total	6 895 204	6 327 173	6 800 944	473 771	7,5%

Elles sont composées de :

- **Subventions** : 1,0M€ principalement sur le renouvellement des réseaux et dans une moindre mesure les réservoirs ;
- **Emprunts** : 5,5M€. Ce montant budgétaire sera ajusté lors de la reprise, au budget supplémentaire 2025, des résultats constatés pour 2024 ;
- **Avances de l'Agence de l'eau** : 0,3M€.

4. Évolution des principaux ratios

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
Recettes de gestion	25 532 810	28 275 010	28 875 010	2,1%
Dépenses de gestion	2 674 014	2 447 183	2 395 954	-2,1%
Epargne de gestion	22 858 796	25 827 827	26 479 056	2,5%
Charges financières nettes	0	0	0	
Epargne brute	22 858 796	25 827 827	26 479 056	2,5%
Amortissement de la dette	30 000	150 000	160 000	6,7%
Epargne nette	22 828 796	25 677 827	26 319 056	2,5%
Solde mvts ordre fonctionnement	2 988 451	3 572 852	3 925 034	9,9%
Résultat comptable	19 870 345	22 254 975	22 554 022	1,3%
Dépenses d'investissement hors dette	29 724 000	32 005 000	33 120 000	3,5%
Autofinancement de l'investissement	77%	80%	79%	-1,0%

- **L'épargne de gestion** atteint 26,5M€, soit une augmentation de + 0,7M€ (+2,5%)
- **L'épargne brute** s'élève au même montant soit 26,5M€.
- **L'épargne dégagée par la section de fonctionnement** permet de financer **79% des dépenses d'investissement, contre 80% l'année précédente.**

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe eau, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant arrêté à 66 122 598 euros ;
- 2) De voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 040, 041, 042) tels que repris au sein de la balance budgétaire annexée ;
- 3) De voter l'état des effectifs tel qu'il figure aux annexes C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire ;
- 4) De voter le budget sans reprise des résultats.

Résultat du vote : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le groupe Métropole écologiste citoyenne et solidaire s'étant abstenu.